

## Des prêtres mariés et des femmes prêtres ?

**A**L'HEURE OU ON AIME A PROCLAMER l'égalité en dignité de l'homme et de la femme (à raison), on cherche aussi à aller plus loin (à tort) vers un nivellement des individus. Chacun a cependant des richesses irremplaçables qu'il est dommageable de méconnaître. A côté de la question des femmes prêtres surgit une question un peu semblable : celle des prêtres mariés. Il faut pourtant bien distinguer l'ordination de femmes et l'ordination d'hommes mariés.

### ✓ *Le célibat pour le Royaume des cieux*

**Le célibat des prêtres est une loi ecclésiastique de l'Eglise latine**, qui peut être réformable. Remarquons d'ailleurs que, depuis Pie XII, les pasteurs protestants qui se convertissent et demandent à devenir prêtres catholiques peuvent garder la vie conjugale.

Simplement, l'Eglise voit dans le célibat sacerdotal un **riche témoignage devant le monde**. Le célibat **prophétise notre avenir : la vie éternelle**. Il relativise aussi la dimension corporelle pour s'ouvrir aux autres richesses de notre existence. Il aide les conjoints à croire que la chasteté de leur état (c'est-à-dire l'intégration réussie de la sexualité dans la personne), moins exigeante que celle du prêtre, est réalisable. Vivant ainsi, ne donnant son corps à personne, le prêtre pourra se donner de cœur à tous. Accessoirement, il sera libéré des préoccupations familiales et pourra consacrer plus de temps au service de tous ses frères. Ce célibat est possible, réalisé par le nombre immense des prêtres dont on ne parle jamais pour monter en épingle les déboires d'une infime minorité. Invoquer le célibat comme cause du manque de prêtres n'est pas juste car les pasteurs protestants connaissent la même pénurie, eux qui pourtant peuvent se marier<sup>1</sup>.

Enfin, **le célibat manifeste la radicalité de l'engagement, et rend ainsi crédible le prêtre dans son enseignement**. Le prêtre n'est pas là pour sa satisfaction personnelle, annonçant un message interchangeable ou qui lui serait extérieur : sa vie est un service à la Parole de Dieu. Il y a là un témoignage.

Ainsi, cette loi qui n'est pas absolue est si convenable qu'elle a été mise en place dès le temps des Apôtres, ainsi que l'a montré une remarquable étude<sup>2</sup>.

### ✓ *L'ordination sacerdotale, une élection par le Christ*

**L'ordination des femmes relève d'une autre problématique**. Creusons-en un peu les raisons.

La question est : **qui choisit ?** Il faut voir que le cœur de la mission du prêtre est de déverser la vie divine sur le



*Abside de la basilique Saint-Paul-hors-les-murs (Rome). La vie éternelle et bienheureuse auprès du Christ Seigneur est le but de notre vie. Elle vaut bien que certains laissent tout pour guider les autres vers elle.*

<sup>1</sup> Remarque : si on a déjà vu dans l'histoire de l'Eglise des hommes mariés recevoir l'ordination, on n'a jamais marié des prêtres ordonnés.

<sup>2</sup> Cf. Père Christian COCHINI, *Les Origines apostoliques du célibat sacerdotal*, Ad Solem, Paris 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 1981). On peut citer le concile de Carthage en 390 : « il convient que les saints évêques et les prêtres de Dieu, ainsi que les lévites, c'est-à-dire ceux qui sont au service des sacrements divins, observent une continence parfaite, afin de pouvoir obtenir en toute simplicité ce qu'ils demandent à Dieu ; ce qu'enseignèrent les apôtres, et ce que l'antiquité elle-même a observé, faisons en sorte, nous aussi, de le garder. »

monde et chaque personne. Tout le reste (l'enseignement et le gouvernement dans l'Eglise) prépare ou prolonge ce don.

Les sacrements sont l'un des moyens habituels pour diffuser la grâce. En eux, **le Christ lui-même agit par l'intermédiaire de l'action d'un ministre et souvent d'une matière** (eau, huile, pain, vin...). Ces instruments sont porteurs de quelque chose qui les dépasse, un peu comme le stylo est porteur d'une pensée qui dépasse totalement la matérialité de ce stylo. Les sacrements sont ainsi les seuls actes parfaits de notre monde, actes divins. C'est toutefois le ministre, l'instrument, qui prend l'initiative pour chaque sacrement que Jésus a préalablement institué.

On comprend que le fait d'**être prêtre, instrument de la grâce divine, canal de la vie surnaturelle, ne dépend pas des qualités d'animateur de la personne, mais du choix du Christ**. La question est donc finalement : qui le Christ choisit-il ?



Dans sa vie terrestre, Jésus connaissait très bien une personne bien plus parfaite, bien plus sainte, que les Apôtres qu'Il choisira plus tard et qui l'abandonneront au moment de sa Passion : la Vierge Marie. En elle, Il avait l'Apôtre idéale, celle qui pouvait l'annoncer au monde avec fidélité et courage. Pourtant, ce n'est pas elle qui a été choisie. Le Christ n'a choisi aucune femme – alors qu'Il avait une attitude ouverte vis-à-vis des femmes en général, dans le contexte culturel et social de l'époque<sup>3</sup>.

**Le prêtre est en effet un autre Christ, celui qui le représente**, qui manifeste sa présence. Les Orientaux sont plus sensibles que nous à cette idée de symbole, au sens fort : rendant présent. Un homme évoque mieux le Christ qu'une femme.

Enfin, **il faut dire que l'Eglise n'est pas l'Eglise de telle personne ou de tel groupe, mais l'Eglise du Christ**. C'est la fidélité à son fondateur qui l'éloigne de l'arbitraire et qui écarte bien des décisions personnelles injustes ou indues de la part de ceux qui sont au sommet.

C'est la fidélité à son fondateur qui justifie son existence. Retirons son lien intime au Christ, et l'Eglise n'aura plus de raison d'être. Le fait de changer la face du sacerdoce est une initiative trop importante, qu'une simple évolution du milieu culturel ne justifie pas. Au nom de cette fidélité au Christ, **l'Eglise ne s'estime pas autorisée à ordonner des femmes prêtres**. Il est difficile d'accuser le Christ de misogynie, et l'Eglise suit le Christ.

#### Pour approfondir ce dossier :

*Catéchisme de l'Eglise catholique*, n°1577-1580 (accessible à cette adresse : [http://www.vatican.va/archive/FRA0013/\\_\\_\\_P4R.HTM](http://www.vatican.va/archive/FRA0013/___P4R.HTM))

#### Quelques autres références :

CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Déclaration Inter insigniores sur la question de l'admission des femmes au sacerdoce ministériel* (15 octobre 1976) (accessible à cette adresse : [http://www.vatican.va/roman\\_curia/congregations/cfaith/documents/rc\\_con\\_cfaith\\_doc\\_19761015\\_inter-insigniores\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_19761015_inter-insigniores_fr.html))

JEAN-PAUL II, *Lettre apostolique Ordinatio sacerdotalis sur l'ordination sacerdotale exclusivement réservée aux hommes* (22 mai 1994). (accessible à cette adresse : [http://www.vatican.va/holy\\_father/john\\_paul\\_ii/apost\\_letters/documents/hf\\_jp-ii\\_apl\\_22051994\\_ordinatio-sacerdotalis\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_letters/documents/hf_jp-ii_apl_22051994_ordinatio-sacerdotalis_fr.html))

PAUL VI, *Encyclique Sacerdotalis caelibatus sur le célibat sacerdotal* (24 juin 1967) (accessible à cette adresse : [http://www.vatican.va/holy\\_father/paul\\_vi/encyclicals/documents/hf\\_p-vi\\_enc\\_24061967\\_sacerdotalis\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/paul_vi/encyclicals/documents/hf_p-vi_enc_24061967_sacerdotalis_fr.html))

Mgr Michel DANGOISSE, *Lettre ouverte aux marieurs de curés...*, Téqui, Paris 2006.

<sup>3</sup> De manière plus large, Jésus a brisé tous les tabous qu'il voulait (comme le sabbat compris de manière trop légaliste).